



# RÉSIDENCE DE RECHERCHE ET D'EXPÉRIMENTATION

## - APPEL À CANDIDATURES 2026 -

### LA RÉSIDENCE DE RECHERCHE ET D'EXPÉRIMENTATION DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN LES CAPUCINS, VILLE D'EMBRUN

Chaque année, le centre d'art contemporain Les Capucins lance un appel à candidature pour une résidence de recherche et d'expérimentation, destinée à donner les moyens à un artiste professionnel, relevant de tous les domaines d'expression, de développer une recherche originale qui nourrira ses projets à venir. L'implantation du centre d'art, en zone rurale et en moyenne montagne, invite l'artiste à considérer pour son projet les spécificités géographiques, historiques et culturelles de ce territoire. Le centre d'art encourage des projets aux approches variées, qui peuvent être érudites ou anecdotiques, documentaires ou fictionnelles, factuelles ou décalées.

Ce programme est ouvert à tous les artistes plasticien<sup>ne</sup>s professionnels français<sup>es</sup> ou étranger<sup>ères</sup>, sans limite d'âge, maîtrisant la langue française et disposant du permis de conduire.

Une rencontre publique est organisée pendant la période de résidence selon le projet développé par l'artiste. L'artiste est invité<sup>e</sup> à y présenter sa pratique et la recherche qu'elle mène au centre d'art contemporain Les Capucins.

Les résidences menées au centre d'art contemporain Les Capucins sont financées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et sont encadrées par la circulaire n°MCCD1601967C du Ministère de la Culture.

## CONDITIONS D'ACCUEIL

### Espace de travail et accompagnement

Le centre d'art permet au<sup>a</sup> la résident<sup>e</sup> de bénéficier d'un espace de vie ainsi que de moyens propices au développement d'une recherche.

L'équipe des Capucins accompagne l'artiste en résidence dans les divers aspects de sa recherche en le<sup>la</sup> mettant en relation avec les interlocuteur<sup>ices</sup> et structures pouvant contribuer au développement du projet.

Le centre d'art contemporain Les Capucins dispose d'un atelier équipé, mais sans chauffage ni lumière naturelle. L'atelier est accessible de plain-pied.

## Hébergement

Pendant la résidence, l'artiste réside dans un appartement situé à quelques minutes à pied du centre d'art, au 3<sup>e</sup> étage sans ascenseur.

Des aménagements nécessaires à l'accueil de familles sont possibles, selon des conditions à définir entre l'artiste et le centre d'art.

## Cadre temporel, financier et juridique

La résidence aura lieu à l'automne 2026 sur une durée de 8 semaines consécutives ou non (maximum en 2 fois), définies entre l'artiste et le centre d'art.

L'artiste recevra une bourse de 4000€ (quatre mille euros) comprenant honoraires, frais inhérents à la recherche et besoins personnels.

Les frais de déplacement seront remboursés à l'artiste sur présentation des justificatifs et pour un montant maximal de 500€ (cinq cent euros), pour un aller-retour à partir de son domicile.

Une convention de résidence spécifiant les engagements du centre d'art contemporain, qui fonctionne en régie municipale, et ceux de l'artiste accueilli, sera signée au début de la résidence.

L'artiste devra justifier d'un régime de sécurité sociale et avoir un numéro de Siret, ou être représenté par une structure administrative lui permettant d'émettre une facture.

## PROCESSUS DE CANDIDATURE

### Dossier

Pour que votre dossier soit recevable, votre candidature doit être présentée en français, sous la forme d'un document unique ne dépassant pas 20 pages (photos comprises), réunissant les éléments suivants :

- Une biographie et un Curriculum Vitae,
- Une sélection de précédents travaux légendés succinctement ; n'hésitez pas à mentionner des liens vers des vidéos en ligne,
- Une courte note d'intention ne dépassant pas 3000 signes,
- Vos coordonnées : adresse postale, courriel, numéro de téléphone et de Siret.

Merci de respecter scrupuleusement ces critères sans quoi le dossier sera irrecevable.

Votre dossier (pour rappel, un document unique regroupant tous les éléments de votre candidature) doit nous parvenir impérativement en pièce jointe d'un courriel. Aucune candidature par lien de téléchargement ne sera acceptée.

Envoi des dossiers par courriel, jusqu'au dimanche 21 juin 2026 à minuit, à [residence.lescapucins.embrun@gmail.com](mailto:residence.lescapucins.embrun@gmail.com). Toute question préalable peut être transmise à cette adresse.

### Comité de sélection et critères

Un comité de sélection, composé de deux professionnels de l'art (un·e commissaire d'exposition et un·e artiste), de l'élue à la culture de la ville d'Embrun, ainsi que des membres de l'équipe du centre d'art, se réunira fin juin 2026. La décision sera rendue mi-juillet 2026.

Le·la candidat·e sera sélectionné·e selon les critères suivants :

- Qualités artistiques du projet inscrit dans des problématiques contemporaines,
- Pertinence du projet dans le contexte spécifique du centre d'art,
- Singularité de la recherche, maturité du travail artistique,
- Perspectives d'évolution du projet au-delà du cadre de la résidence.

# À PROPOS DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN LES CAPUCINS, VILLE D'EMBRUN

Le centre d'art contemporain Les Capucins, porté par la ville d'Embrun, est situé dans les Hautes-Alpes dans une ancienne chapelle. En activité depuis 2011, le centre d'art produit trois expositions par an, présentées entre les mois d'avril et d'octobre, qui sont accompagnées d'une programmation d'événements, de projections mensuelles de films documentaires et d'actions de médiation à l'attention de tous les publics : visites et ateliers pour individuels et groupes, scolaires comme seniors, habitués et de passage.

La programmation est composée d'expositions personnelles et collectives, réalisées avec des artistes issus d'horizons et de parcours très divers. Pensée en réseau avec d'autres lieux d'art et en dialogue avec les acteurs du territoire, elle se fait l'écho de questions de société. Les expositions sont conçues in situ, produites à la mesure du lieu et en lien avec l'histoire et les spécificités d'un ancrage en milieu rural et en moyenne montagne.

Les résidences font partie intégrante de l'identité du centre d'art contemporain Les Capucins. Chaque année, des artistes sont accueillis et accompagnés par l'équipe : sur invitation, pour des résidences en milieu scolaire entre une semaine et un mois ; ainsi que sur appel à candidatures pour développer une recherche pendant deux mois.

Depuis 2020, des artistes issus du territoire bénéficient également des dispositifs de l'été culturel de la DRAC PACA, notamment « Rouvrir le monde » : des résidences de deux semaines, menées au sein de structures sociales, médicales ou de loisirs des environs, pour réaliser des actions à destination des publics.

Le centre d'art contemporain Les Capucins reçoit le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur - Ministère de la Culture et de la Communication, de la Ville d'Embrun, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Le centre d'art contemporain Les Capucins est membre des réseaux DCA - Association française de développement des centres d'art contemporain, Arts en résidence, Botox(s), Plein Sud et BLA! - Association nationale des professionnels de la médiation en art contemporain.